



CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 16 février 2022 à 20h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	17
Absents :	2
Votants (dont 1 procuration) :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 11 février 2022 - s'est réuni le **mercredi 16 février 2022 à 20 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Madame BARBAUX, Maire.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Yanis CORNU comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. Mme BARBAUX Lydie, Maire	X			
2. M. MANSUY Guy, 1° Adjoint			X	
3. M ^{me} RENAULD Martine, 2° Adjoint	X			
4. M. CORNU Yanis, 3° Adjoint	X			
5. M ^{me} LAUVERGEON Sylvie, 4° Adjoint	X			
6. M ^{me} FERRANDO Nicole, Conseillère Municipale	X			
7. M ^{me} LAMBERT Christiane, Conseillère Municipale	X			
8. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	X			
9. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
10. M ^{me} DIDELOT Marie-Jocelyne, Conseillère Municipale			X	Lydie BARBAUX
11. M. ROMARY Benoît, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HAXAIRE Anne, Conseillère Municipale*	X			
13. M. NOEL Jean-Baptiste, Conseiller Municipal	X			
14. M. THOUVENOT Philippe, Conseiller Municipal	X			
15. Mme BARON Amandine, Conseillère Municipale	X			
16. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
17. M. BALANDIER Stéphane, Conseiller Municipal	X			
18. M. DREMAUX Joël, Conseiller Municipal	X			
19. Mme BELLO Mathilde, Conseillère Municipale	X			

* A partir de la question 18/2022

- N° 16 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2022
- N° 17 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DES JEUX DU CASINO DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS
- N° 18 CONVENTION D'ASSISTANCE AU SUIVI D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES AVEC ASSISTANCE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES
- N° 19 TRAVAUX RUE FULTON - AIDES FINANCIÈRES
- N° 20 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- N° 21 ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DES RÉSEAUX ISSUS DU POSTE « BAUDOIN »
- N° 22 SDANC - DEMANDES D'ADHÉSION DE COMMUNES
- N° 23 CONVENTION ANCT / CEREMA
- N° 24 BIEN EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE : CHALET DES MAITRES, ÉVOLUTION DU PROJET ET MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
- N° 25 TARIFS MUNICIPAUX ET MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ENCAISSEMENT
- N° 26 QUESTIONS ORALES
-

DÉLIBÉRATION N° 16/2022
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022.

DÉLIBÉRATION N° 17/2022
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DES JEUX DU CASINO DE PLOMBIERES-LES-BAINS

Madame le Maire expose que la SAS Plombinoise de Casino est autorisée, par arrêté ministériel du 30 octobre 2017, à exploiter 6 tables de jeux, 100 machines à sous et une roulette électronique jusqu'au 02 décembre 2022.

Comme le prévoit l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié, les demandes de renouvellement d'autorisation de jeux sont déposées et enregistrées à la préfecture, sous peine de forclusion, quatre mois au moins avant la date d'expiration de l'autorisation de jeux.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

EMET UN AVIS FAVORABLE pour le renouvellement des jeux du casino de Plombières-les-Bains.

DÉLIBÉRATION N° 18/2022
CONVENTION D'ASSISTANCE AU SUIVI D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES AVEC ASSISTANCE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES

Madame le Maire rappelle la convention d'assistance au suivi des contrats d'assurances et des sinistres, avec assistance à la passation du marché public d'assurances, signée le 22 janvier 2019 avec RISK

PARTENAIRES – Centre St-Michel – Rue des Traits la Ville – B.P. 80048 – 54203 TOUL Cédex (convention échu le 31/12/2021).

RISK PARTENAIRES propose à la commune la signature d'une nouvelle convention d'assistance au suivi d'un marché public d'assurances avec assistance à la passation du marché public d'assurances, pour une durée de 3 ans (du 01/01/2022 au 31/12/2024). La mission sera facturée 1 950 € H.T. par année civile.

L'assistance proposée par RISK PARTENAIRES comprend :

- L'assistance lors de problématiques liées aux contrats et aux sinistres.
- La passation de marchés d'assurances.
- La vérification des avenants.
- L'aide à la rédaction de clauses d'assurances.
- L'analyse annuelle des statistiques.
- L'aide à la validation des appels de cotisation.
- L'aide à l'insertion des nouveaux biens, activités en cours de marché.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

APPROUVE la convention d'assistance au suivi d'un marché public d'assurances avec assistance à la passation du marché public d'assurances avec RISK PARTENAIRES.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'assistance avec RISK PARTENAIRES.

DÉLIBÉRATION N° 19/2022

TRAVAUX RUE FULTON – AIDES FINANCIÈRES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CORNU, qui rappelle que les travaux de la rue Fulton ont fait l'objet de demande d'aides financières auprès des partenaires institutionnels.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a attribué une aide de 122 964 € pour les travaux d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Départemental des Vosges a attribué une aide de 24 700 € pour les travaux d'aménagement de voirie, une aide de 900 € pour les travaux de voirie (bonification « Pierre des Vosges »), une aide de 41 817 € pour les travaux d'eau potable et une aide de 97 500 € pour les travaux d'assainissement.

Monsieur CORNU précise que cela s'ajoute aux aides déjà attribuées, de 145 680 € de DSIL, et de 30 000 € d'aide exceptionnelle du Conseil Départemental, qui compensaient les travaux de la rue Grillot, pour lesquels aucune subvention n'avait été demandée. Il ajoute que les travaux débiteront au printemps.

Le Conseil Municipal,

PREND note de ces aides.

REMERCIE les financeurs.

DÉLIBÉRATION N° 20/2022

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la situation administrative de deux agents contractuels en mission temporaire se terminant fin mars 2022 et du souhait de les recruter.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

DÉCIDE la création de deux postes d'Adjoint Technique à temps complet, soit une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} avril 2022.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les arrêtés à intervenir.

DÉLIBÉRATION N° 21/2022

ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DES RÉSEAUX ISSUS DU POSTE « BAUDOIN »

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CORNU, qui présente le projet suivant : renforcement des réseaux issus du poste « Baudoin ».

Madame le Maire précise que ce renforcement se situe à proximité du Rond-Point Bougel et dessert des administrés ajolais et plombinois.

Madame le Maire précise que le cout de l'opération s'élève à 93 179,88 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80,00 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV) agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux d'électricité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ACCEPTE la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi de la subvention escomptée par le SDEV et sans reste à charge pour la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° 22/2022

SDANC - DEMANDES D'ADHÉSION DE COMMUNES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ROMARY, qui rappelle la délibération n°82/2014 en date du 20 juin 2014 par laquelle la commune de Plombières-Les-Bains a décidé d'adhérer au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges.

Une commune a souhaité adhérer aux compétences " réhabilitation et entretien " : la commune de Viviers-Le-Gras.

Monsieur ROMARY rappelle que l'adhésion à ces compétences permet d'obtenir des subventions pour réaliser des travaux. La commune de Plombières-les-Bains adhérant à cette compétence, Monsieur ROMARY invite les habitants qui souhaitent réaliser des travaux sur leur assainissement non collectif à le faire dès à présent, puisque les aides attribuées par le Conseil Départemental sont assez conséquentes. A cela s'ajoute le fait que la réglementation sur ce type d'installations est amenée à se durcir en cours d'année.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion à la compétence " réhabilitation " de la commune de Viviers-Le-Gras.

ACCEPTE l'adhésion à la compétence " Entretien " de la commune de Viviers-Le-Gras.

DÉLIBÉRATION N° 23/2022 **CONVENTION ANCT / CEREMA**

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, la commune a sollicité l'intervention du CEREMA sur le sujet global de la résilience de la commune, sa capacité à s'adapter aux changements, aux évolutions de tout ordre (économique, environnemental...). Les thématiques suivantes ont été listées : économie et tourisme, mobilité, ressource en eau (gestion des risques).

Un programme d'intervention a été proposé sur la base d'une prestation sur l'année 2022 de 52 jours d'accompagnement. Les outils mis en place seront : diagnostic, concertation/sensibilisation et étude de scénario, entretiens et ateliers... selon les thématiques :

Mobilités :

- Modalités : un diagnostic, une concertation/sensibilisation et une étude du scénario retenu par le territoire
- Livrables : trame méthodologique pour l'organisation de la concertation, proposition de scénarii suite au diagnostic, propositions d'aménagements modes adapté au choix de scénario retenu

Economie et tourisme :

- Modalités : diagnostic par le biais de la réalisation d'entretiens, ateliers

Livrables : comptes-rendus et synthèse des entretiens, organisation d'atelier, synthèse du ou des l'ateliers, proposition de scénarii suite au diagnostic

Ressource en eau :

- Modalités : analyse des propositions d'aménagement en étape d'avant-projet
- Livrables : commentaires et annotations des propositions de projet

Cet accompagnement fait partie de l'offre de services proposés aux Petites Villes de Demain. Une validation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire (ANCT) est nécessaire pour acter ce partenariat.

Monsieur BALANDIER informe que les conseillers de l'opposition voteront contre, car bien que cela soit financé, cela représente de nombreuses études, ce qui donne le sentiment de « tourner en rond ». Il rappelle qu'une étude sur la revitalisation du centre bourg, qui a coûté 100 000 €, a abouti sur

Monsieur BALANDIER admet ne pas connaître le montant de cette étude, mais estime que cet argent pourrait être employé différemment.

Madame le Maire informe que cette étude permettra d'aller plus finement dans les propositions, que l'étude de revitalisation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme BAZIN, M. BALANDIER, M. DREMAUX, Mme BELLO

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention d'accompagnement, sous réserve que la prise en charge du coût soit totale.

DÉLIBÉRATION N° 24/2022

BIEN EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE : EVOLUTION DU PROJET ET MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - CHALET DES MAITRES

Vu les articles L. 2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 28/09/2020 concernant l'immeuble cadastrés section AC, n°115 (immeuble dit Chalet des Maîtres) appartenant à M. STANCU Petrica.

Vu la notification effectuée le 22/10/2020 à M. STANCU Petrica,

Vu le premier procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 26/01/2021,

Vu le second procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 09/02/2022,

Vu l'estimation de ce bien réalisée par la direction des services fiscaux et évaluant sa valeur vénale à 1 500 €,

Monsieur CORNU expose au conseil municipal :

Que Madame le Maire a engagé la procédure prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du CGCT à l'encontre de l'immeuble bâti, sis 136 allée des deux Augustins à Plombières-les-Bains, et cadastré sous le n° de la section AC 115, suite à la décision prise par le conseil municipal par délibération en date du 23/09/2020,

Qu'il résulte des procès-verbaux dressés à titre provisoire du 28/09/2020 et définitif du 26/01/2021 et du 09/02/2022, que cet immeuble se trouve actuellement en état d'abandon manifeste,

Que son propriétaire n'a exécuté aucun des travaux indispensables pour la remise en état dans les trois mois de la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis le 09/02/2022, date du dernier procès-verbal définitif,

Que cet immeuble, après son acquisition par la commune et l'exécution des travaux d'aménagement nécessaire pourrait être affecté aux besoins suivants :

Réhabilitation en lien avec le projet associatif des Jardins en Terrasses ou si le projet s'avérait non réalisable ou trop coûteux : déconstruction et réaménagement du site dans une démarche de requalification globale des espaces et des bâtiments publics environnant.

Le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique sera mis à la disposition du public, appelé à formuler ses observations, du 1er mars 2022 au 1er avril 2022 à l'accueil de la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Madame BAZIN indique qu'elle votera contre, car elle pensait que l'immeuble serait démoli, et qu'une réhabilitation représenterait de nouvelles dépenses. Elle précise qu'elle attendra de connaître le résultat de l'enquête publique, et les observations des habitants.

Monsieur CORNU explique que le projet initial était, en effet, la démolition du Chalet des Maîtres. Des membres du bureau des Jardins en Terrasses trouvaient regrettable de perdre ce patrimoine. Il est ici question de trouver des solutions afin de sauvegarder ce patrimoine.

Il existe également, dans le projet qui est présenté, la notion de chantier école, puisque la taille du bâtiment s'y prête et qu'il permettrait de transmettre un savoir-faire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme BAZIN, M. BALANDIER, M. DREMAUX, Mme BELLO

DECIDE qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble en état d'abandon manifeste, que l'emplacement de ce bien abandonné pourra être utilisé pour la réalisation d'un projet de : Réhabilitation en lien avec le projet associatif des Jardins en Terrasses ou si le projet s'avérait non réalisable ou trop coûteux : déconstruction et réaménagement du site dans une démarche de requalification globale des espaces et des bâtiments publics environnant.

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé dans les conditions prévues par les articles L. 2243-3 et L. 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation.

DÉLIBÉRATION N° 25/2022

TARIFS MUNICIPAUX ET MODALITÉS DE RESERVATION ET D'ENCAISSEMENT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BARON, qui informe l'assemblée de la nouvelle appellation de l'opération « Puces et Brocantes » : « la Broc'Plombinoise », et propose de modifier les tarifs municipaux comme suit :

Recettes – Puces et Brocante / La broc' Plombinoise :

Ancien tarif	
Modules de 5 x 2 mètres (tickets bleus)	5 €
Nouveau tarif	
Modules de 5 x 2 mètres (tickets bleus)	15 €

Afin d'optimiser les dispositifs de réservation et d'encaissement, Madame le Maire propose de recourir aux services du prestataire MyBrocante qui propose la réservation et l'encaissement en ligne, en permettant à la commune notamment de :

- Gérer les réservations
- Mettre à jours des documents justificatifs, annulation et remboursement.
- Permettre aux exposants de réserver un emplacement en ligne sur un plan
- Proposer le paiement en ligne sur le compte du Trésor Public rattaché.
- Suivre en temps réel l'évolution des encaissements et du remplissage de la manifestation.

- Envoyer des reçus générés automatiquement par mail aux exposants avec les informations de leur réservation et de leur placement pour le jour J.
- Générer automatiquement un registre des exposants.
- Collecter toutes les informations et documents des exposants nécessaires à la validation de leur réservation.

Monsieur BALANDIER souhaite connaître le coût du service MyBrocante.

Monsieur BARON répond que le montant fixe annuel est de 650 €, auquel s'ajoute la somme de 40 centimes par réservation, et précise qu'il faut tenir compte des services proposés, et de l'efficacité du travail sur les réservations. Il ajoute que le service animation de la commune est actuellement réduit à son strict minimum.

Monsieur DREMAUX constate que le tarif sera multiplié par trois pour les particuliers.

Monsieur BARON informe qu'il avait été envisagé d'appliquer un tarif différent pour les plombinois et les extérieurs, mais que cela n'est pas légal, le tarif sera par conséquent unique. Il précise que ce sont majoritairement des professionnels qui s'inscrivent à la Broc'Plombinoise. Les tarifs du vide-greniers n'ont, quant à eux, pas été révisés.

Madame BAZIN craint que ce nouveau tarif ne dissuade les brocanteurs.

Monsieur BARON indique qu'après avoir abordé la question avec eux, il ressort que l'ancien tarif était dérisoire. Il ajoute que le fait de payer d'avance une somme plus importante réduira le nombre d'annulations de dernière minute.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme BAZIN, M. BALANDIER, M. DREMAUX, Mme BELLO

APPROUVE ces nouveaux tarifs municipaux.

AUTORISE Madame le Maire à contractualiser avec MyBrocante et à signer tout document concernant cette affaire

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et autorisations nécessaires, en lien avec la Trésorerie de Remiremont, pour la bonne exécution des règlements et la sécurité des transactions.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la meilleure subvention possible pour accompagner ce projet de digitalisation.

AUTORISE Madame le Maire à intégrer ce nouveau moyen de paiement à distance dans la régie de l'animation

DÉLIBÉRATION N° 26/2022

QUESTIONS ORALES

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré certains conseillers départementaux, et informe que ses remarques ont été entendues, puisqu'il a été décidé que les villes qui sont en revitalisation ne seraient

pas concernées par les fermetures de collèges. Il a été mis en avant l'ambivalence de financer des projets de revitalisation et de fermer des collèges, ce qui ne permet pas une revitalisation correcte.

Madame le Maire fait ensuite la déclaration suivante, concernant la compagnie thermale :

« Des bruits courent dans la ville au sujet des thermes. On entend tout et n'importe quoi, je tenais donc à apporter au Conseil municipal mais aussi à la population, des éléments concrets.

L'incertitude dans laquelle nous sommes tous aujourd'hui quant à l'ouverture ou non de la saison est source de discussions et de rumeurs.

C'est bien normal. Nous venons de vivre une année sans cure et cela a été douloureux pour toute la population mais surtout pour les logeurs, les commerçants et les salariés des Thermes.

A ce jour, les informations communiquées par la Compagnie thermale sont les suivantes :

- Ouverture du Grand Hôtel et du restaurant L'Orangerie début avril 2022
- Ouverture de la saison thermale : fin mai/début juin 2022. La compagnie thermale annoncera elle-même dans les prochains jours la date exacte. Ainsi, les curistes pourront réserver leurs cures.
- Calodaé : des permis de construire pour la réfection de l'ensemble des toitures ont été déposés fin janvier. Ces demandes sont en cours d'instruction auprès du service urbanisme de la CCPVM et de l'Architecte des Bâtiments de France. Mais, soyons clairs, l'état des bâtiments de Calodaé ne permet plus une ouverture avant d'importants travaux sur l'intérieur également.

Pour rappel, les 2 objectifs de la municipalité sont :

- S'assurer que les cures reprennent le plus rapidement possible
- Consolider l'activité thermale sur le long terme qu'il s'agisse des cures médicales mais aussi de l'activité bien-être

M. Balandier, vous m'avez interrogée lors du dernier CM sur mon action en tant que maire sur le sujet du thermalisme. Il y a mon action certes mais surtout l'action d'une équipe volontaire et déterminée.

Voici un petit historique des actions de la municipalité au sujet de la Compagnie thermale :

- Depuis le début du mandat soit le 23 mai 2020, travail au quotidien avec l'équipe des thermes à Plombières
- Rencontre avec le Préfet et le secrétaire général de la Préfecture pour faire le point sur le « dossier des thermes ». Ces rencontres perdurent depuis, au rythme d'un RDV tous les 2 mois environ, la dernière datant du 2 février
- Implication dans la Fédération thermale du Grand Est présidée depuis peu par le député vosgien Jean-Jacques Gaultier avec la volonté de créer un bloc fort dans le paysage thermal national et européen

- Informations régulières de la situation à nos sénateurs et députés : Christophe Naegelen, Jean Hingray et Daniel Gremillet
- 11 juillet 2020 : ouverture de la saison thermale en présence de tous les élus vosgiens et de M. Bensaïd
- 25 octobre 2020 : A la date de la fermeture des thermes pour cause de COVID, nous avons invité les thermes à commencer leurs travaux de mise aux normes rapidement afin que la cure soit le moins impactée possible ...mais il n'y a pas de suite immédiate.
- 14 avril 2021 : courrier au Préfet avec copie député, sénateurs, Agence Régionale de Santé et M. Bensaïd pour alerter sur ces travaux qui ne commençaient pas et sans lesquels il n'y aurait pas de cure en 2021
- 19 mai 2021 : ouverture des stations thermales...sauf Plombières
- 1er juin 2021 : informations de la Compagnie thermale sur la teneur des travaux conformément au BEA et accord de la mairie
- 13 septembre 2021 : début des travaux qui ne sont pas arrêtés depuis
- 3, 4 et 5 novembre : participation aux rencontres européennes du thermalisme à Vichy avec Deborah Reichert. Cela a permis de rencontrer et d'échanger avec les instances nationales du thermalisme et les principaux exploitants thermaux (DR étant impliquée au niveau national lorsqu'elle travaillait à Luxeuil, elle possède un réseau important)
- 25 novembre : rencontre à Vincennes entre Monsieur Bensaïd et moi-même à ma demande. Il a alors été décidé conjointement d'envisager toutes les possibilités pour asseoir l'activité thermale de notre ville.
- 11 janvier 2022 : Rencontre avec M. le Président du département et son secrétaire général pour obtenir leur soutien dans les actions menées.
- A venir : RDV avec le Vice-Président Tourisme à la région Cédric Gouth et notre député le 3 mars.

Cependant, toutes les cartes ne sont pas dans les mains de la municipalité puisque l'exploitation des thermes est privée.

Nous considérons qu'il sera toujours plus simple de travailler en bonne intelligence avec lui.

Les travaux débutés en septembre avancent correctement. Je souligne que c'est la première fois depuis 11 ans que la Compagnie thermale investit. Et le montant de l'investissement est loin d'être négligeable : plus d'un million d'euros ! M. Bensaïd est un grand patron, il gère plus de 12 000 salariés, pourquoi dépenserait-il autant d'argent pour ne pas ouvrir ?

Alors oui, les relations ne sont pas toujours faciles car les enjeux sont importants et les objectifs ne sont pas les mêmes entre ceux d'un groupe privé et ceux d'une municipalité.

La situation de Plombières n'est pas simple car nous héritons tous d'une ville qui ne s'est pas suffisamment remise en question depuis longtemps.

Et alors, on fait quoi ? On s'arrête et on pleure ? On doute de tout et on perd confiance ?

Plombières vaut bien mieux que ça, Plombières mérite un comportement plus digne et plus volontariste que ça.

Je le dis et le répète : nous continuons à travailler avec la Compagnie thermale car pour le moment les choses avancent.

Nous continuons également à travailler sur les autres atouts de la commune et cela chacun doit y prendre sa part car c'est tous ensemble que nous relèverons le défi du Plombières de demain.

Toutefois, il est du devoir de la municipalité d'imaginer tous les avenir possibles et d'être prête à réagir. Pour cela, nous travaillons avec nos partenaires institutionnels mais aussi avec les professionnels concernés.

Je le répète c'est grâce à l'enthousiasme de nous tous, grâce à notre conviction que les travaux entamés aujourd'hui par cette société privée ne sont pas du vent et ont pour seul objectif de relancer l'activité économique de notre territoire. C'est ainsi que nous sortirons Plombières de cette période morose et réveillerons notre si belle cité thermale. ».

Madame BAZIN : « Ce que je voulais vous dire, c'est que c'est très bien si vous avancez comme cela, nous sommes dans l'opposition, mais avant tout Plombières nous préoccupe. Vous dites qu'il y a des bruits qui courent à Plombières actuellement. Ces bruits, on ne peut pas les éviter, nous les avons eus, vous les avez, jusque-là, nous sommes d'accord. Ce que je trouve regrettable, c'est que quand nous nous sommes rencontrées, vous aviez dit 6 mois. Cela fait 2 ans. Il y a eu le COVID, et aujourd'hui il y a les travaux, mais nous savons très bien que les travaux qui sont faits actuellement ne permettront pas, peut-être pas, bon je le souhaite, je suis plombinoise et j'en ai raz le bol de tout ce que j'entends. Les thermes, aujourd'hui, sont la préoccupation de tout le monde.

Les commerçants qui pleurent peuvent pleurer, il y en a encore qui vont partir, parce que dans le Plombières Magazine nous voyons les gens qui arrivent, mais pas ceux qui partent. La population n'est pas au courant. Qui vous écoute ce soir sur Facebook ? peut-être 20 ou 30 personnes, mais toute la population vous ne l'empêchez pas. Moi, je préfère ma place que la votre aujourd'hui. Ceci étant dit, on parle du mois de mai, on parle de juin, je l'espère de tout cœur, mais à côté de cela, il y a le problème des médecins, il y a le problème d'ouvrir des locaux qui soient capables d'accueillir les gens, et ce n'est pas le fait de refaire un restaurant qui va permettre d'ouvrir les thermes, et les gens ont le droit d'être inquiets, tout comme l'opposition. Et ne croyez-vous pas que tous ensemble autour de la table nous avons le souhait que cela marche ? Nous ne sommes pas là pour vous embêter, nous avons été l'équipe d'avant, vous êtes l'équipe d'aujourd'hui, avec toute la problématique des thermes. Nous avons eu les mêmes questions par l'opposition, parce que c'est facile, le but de tout le monde est que cela marche. Moi je veux bien y croire, mais Monsieur BENSÂÏD, je me permets de le dire, toute cette politique qu'il y a autour de lui, c'est les plombinois qui se mobilisent pour leur ville demain, et moi je fais la promesse que si les thermes n'ouvrent pas au mois de juin, il faut s'attaquer à l'image de ce monsieur. Il n'y a que comme cela que nous arriverons à avoir quelque chose, parce que les belles promesses il nous les a faites, il vous les fait à vous, et il y a trop de monde autour de lui, il a trop de soutien, et maintenant stop !

Je le dis ouvertement en réunion du Conseil Municipal, si au mois de juin les thermes n'ouvrent pas, je mobiliserai des plombinois pour qu'ils défendent leur ville. »

Madame le Maire : « très bien, mais j'aurais préféré que vous le fassiez quand vous étiez en place. »

Madame BAZIN : « On l'a fait. »

Madame le Maire : « Et bien on a vu le résultat. »

Monsieur BALANDIER : « Au sujet des travaux, puisqu'on parle de Monsieur Bensaïd, qui est un grand patron etc... tant mieux. En tout cas il profite bien des choses, et a pas mal de soucis partout où il travaille. Donc ce n'est pas un grand patron pour moi, un grand patron c'est quelqu'un qui fait les choses de ses propres mains correctement.

Il ne faut pas dire que les travaux sont de l'investissement, et que c'est le premier investissement depuis 11 ans. Il fait les travaux parce que Monsieur le préfet a fermé, parce qu'il ne faisait pas les travaux de mise en conformité du réseau d'eau depuis 2017. Il était obligé de faire les travaux, sinon cela n'aurait pas. »

Madame le Maire : « il aurait pu ne pas les faire et ne pas ouvrir, et nous aurions été dans une situation bien pire. A un moment, c'est ce que j'ai craint, je vous l'avoue, et c'est pour cela que j'étais intervenue auprès de tous les décideurs pour qu'ils fassent pression, et je pense que c'est la pression de tout le monde qui a mis Monsieur Bensaïd au pied du mur pour qu'il fasse ces travaux.

Pour l'instant les travaux avancent, et nous aurons une date d'ouverture très prochainement.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez pour ce sujet, et je sais que c'est l'intérêt de tous les plombinois. Chacun se sent concerné par ce sujet, majorité ou opposition, et quand je parle de travailler tous ensemble pour faire avancer les choses, ce ne sont pas des paroles en l'air. »